

## 1. Objectif du cours

L'objectif du cours est de parcourir et de comprendre le fonctionnement de l'impôt des sociétés de manière plus approfondie que le cours de droit fiscal général dispensé en 3<sup>e</sup> année de bachelier.

Cette démarche est fondée sur un enseignement interactif et modulaire, alternant les exposés académiques et les cas pratiques et exercices.

Après avoir suivi le cours, l'étudiant sera capable de :

- Expliquer les notions et mécanismes de base régissant la détermination du résultat fiscal des entreprises et spécialement de celles soumises à l'impôt des sociétés ;
- Décrire chacune des étapes menant au résultat imposable à l'impôt des sociétés ;
- Identifier les potentielles implications des dispositions de droit européen dans le régime fiscal belge des sociétés ;
- Dégager les conséquences fiscales applicables aux opérations effectuées par la société, dans les différentes phases de son existence, en analysant les situations pour identifier les problèmes à résoudre et définir des stratégies pour les résoudre (transferts indirects de bénéfices, régimes spéciaux, etc.) ;
- Comprendre et résoudre les questions liées à la fiscalité internationale des sociétés ;
- Déterminer les incidences fiscales des flux financiers au sein d'un groupe multinational, sous l'angle des règles régissant les prix de transfert des marchandises et des services ;

## 2. Contenu

Le cours devrait couvrir (à titre indicatif) les questions permettant à l'étudiant de remplir les objectifs susvisés, au travers notamment des thématiques suivantes :

- Origine et introduction économique de l'impôt des sociétés ;
- Lien avec l'impôt des personnes physiques et importance de l'approche comparée en vue du passage en société ;
- Avantages fiscaux et déductions fiscales de tous types ;
- Lien avec le droit comptable belge – perspective des IFRS ;
- Etude séquentielle de tous les revenus et dépenses composant le résultat fiscal à l'impôt des sociétés ;
- Réalisation du calcul de la base imposable et de l'impôt dû ;
- Régimes spécifiques applicables aux petites entreprises et aux entreprises actives dans des secteurs spécifiques, ainsi qu'aux entreprises multinationales ;
- Fiscalité internationale et conventions préventives de double imposition ;

## 3. Type d'enseignement

Enseignement ex cathedra complété par des travaux individuels ou de groupe ainsi que des lectures d'articles scientifiques en fonction des choix de l'enseignant.

## 4. Place dans le cursus

Cours dispensé aux étudiants en master ayant fait le choix de l'option fiscalité.